

Intégrer la prévention Ambiance sonore en salle de traite



- ▶ Quels sont les enjeux sur la santé ?
- ▶ Quelles sont les sources de bruit ?
- ▶ Comment réduire le bruit ?
- ▶ Qui contacter ?



santé
famille
retraite
services

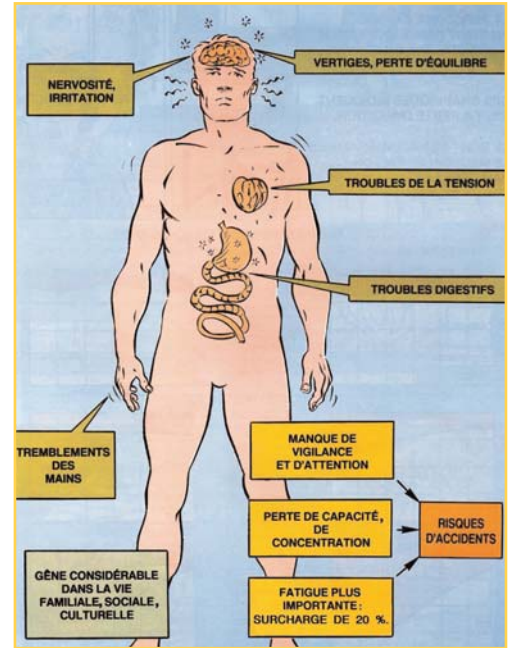
Le bruit, quels enjeux sur la santé ?



L'exposition au bruit entraîne bien souvent des pertes d'audition irréversibles mais peut également entraîner :

- une élévation de la tension artérielle,
- une accélération du rythme cardiaque,
- des troubles du sommeil,
- des troubles digestifs,
- de la fatigue...

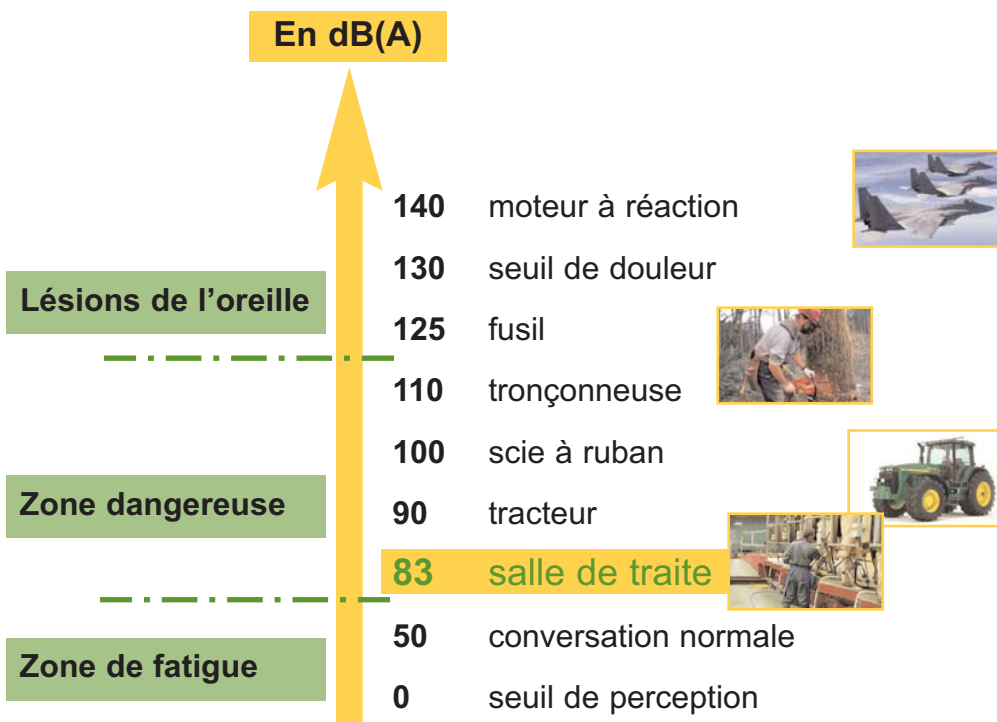
Et une baisse de la vigilance pendant le travail qui peut nuire à la qualité du suivi du troupeau, ou bien conduire à l'**accident**...



Notez que les oreilles des vaches sont plus sensibles que celles des hommes au bruit (notamment pour les fréquences aiguës). Par conséquent, les bruits insolites ou intermittents sont sources de stress et génèrent une agitation de l'animal : coups de pattes, bousculades, refus d'avancer, défécation, chute des faisceaux trayeurs, temps de traite plus long...

Les caractéristiques du bruit

Le bruit se caractérise par son intensité ou sa force (en décibels ou dB), sa fréquence (en hertz ou Hz – son grave à aigu), sa propriété (stable ou impulsive). Ces critères varient en fonction de la durée d'exposition, la distance de l'opérateur par rapport à la source de bruit.



Certaines tâches (comme l'utilisation du nettoyeur haute pression) et de nombreux bruits impulsifs (barrières) viennent polluer l'ambiance sonore... et peuvent entraîner des effets irréversibles !

Résultat d'une dosimétrie effectuée chez un exploitant agricole pendant la traite : LAeq (moyenne sur toute la durée de travail) : 82,8 dB.



Chaque source de bruit doit être identifiée et réduite pour ne pas atteindre les seuils limites de dangerosité en fin de journée.

Que dit la réglementation ?

La Directive «bruit» 2003/10/CE précise l'obligation de mettre à disposition des protections individuelles à partir de 80 dB(A) et l'obligation de les faire porter à partir de 85 dB(A). D'autre part, en tenant compte des protections individuelles, les niveaux sonores ne doivent pas excéder 87 dB(A) pour l'exposition quotidienne et 140 dB(C) pour la valeur limite de crête.

Les sources de bruit en salle de traite et réductions possibles



En salle de traite, les sources de bruit ont principalement pour origine le fonctionnement de la machine.
Les premières mesures de prévention consistent à **diminuer le bruit à la source**.

La pompe à vide

- opter pour un **modèle silencieux**,
- l'installer dans un **local spécifique fermé** avec une isolation acoustique et une aération naturelle,
- installer des **matériaux en caoutchouc sous la pompe à vide**,
- **enfouir l'échappement** (enterré ou semi enterré avec récupération d'émission d'huile),
- régler correctement **le débit en fonction des besoins**.

Le régulateur de vide

- **installer un silencieux** (attention au choix du modèle),
- choisir l'**emplacement adéquat** (respect de la norme),
- prévoir une **prise d'air atmosphérique éloignée** entre la laiterie et l'extérieur,
- **réduire la réserve de vide** en respect de la norme.



Silencieux

Les pulsateurs

- **installer un silencieux**,
- appliquer des **filtres**,
- **connecter la prise d'air à une canalisation PVC**,
- **arrêter la pulsation** dès la fin de traite,
- placer les pulsateurs dans **un coffrage inox**.



Il existe d'autres sources de bruit dans un bloc traite : la pompe à lait, le tank, le compresseur, le nettoyeur haute pression (on peut atteindre jusqu'à 100dB !). Les particularités des bâtiments peuvent également influencer le volume sonore.

Autres astuces

- **insonoriser** le local extérieur contenant le moteur,
- **graisser les charnières**, les axes des barrières,
- installer des **tampons caoutchouc** pour amortir les chocs contre les barrières, pont levis...
- choisir des **matériaux** pour les parois et sols de la salle de traite **réduisant la réverbération du bruit**,
- bien fixer les tuyaux (limitant ainsi leurs vibrations).



Equipements de protection individuelle contre le bruit

Si le niveau sonore de certaines sources est trop élevé (utilisation du nettoyeur haute pression), des équipements individuels peuvent permettre de se protéger contre le bruit :



Bouchons moulés



Bouchons d'oreilles



Casque anti-bruit

*Sources :

Décret 2006-892 du 19 juillet 2006, qui vient en conformité avec la Directive « Bruit » 2003/10/CE du Parlement européen
Rapport FAT N° 625/2004 Bruit et vibrations : facteurs de stress pour la traite / Causes, conséquences et solutions possibles.
Guide pour concevoir son bloc de traite/ Chambre d'agriculture Seine-Maritime et Eure

A qui vous adresser ?

▶ Les services santé sécurité au travail de la MSA

Les conseillers en prévention et médecins du travail vous accompagnent pour limiter les risques d'accidents, préserver votre santé en milieu professionnel, améliorer vos conditions de travail...

Fédération MSA d'Armorique

Site des Côtes d'Armor

Tél. 02 96 78 88 58

Site du Finistère

Tél. 02 98 85 79 31

Fédération MSA des Portes de Bretagne

Site d'Ille-et-Vilaine

Tél. 02 99 01 82 55

Site du Morbihan

Tél. 02 97 46 52 36

▶ Les concepteurs agréés Charte Qualité conception bâtiments bovins

Liste disponible sur simple demande
auprès du GIE-Lait Viande de Bretagne

Tél. 02 23 48 29 00 - Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : crb@gielaitviandebretagne.fr

▶ Les conseillers traite de Bretagne Contrôle Laitier

Tél. 02 97 60 27 37 - Fax : 02 97 60 56 38

E-mail : accueil@bretagne-contrôle-laitier.fr

▶ Les installateurs agréés de matériel de traite

Liste disponible sur simple demande
auprès du CROCIT Bretagne

Tél. 02 23 48 29 00 - Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : crocit.bretagne@wanadoo.fr

Document réalisé par les Fédérations MSA de Bretagne en collaboration avec
le Comité Régional Bâtiment du GIE Lait-Viande de Bretagne, les Chambres d'agriculture de Bretagne,
Bretagne Contrôle Laitier et avec le soutien financier de la CCMSA et du Conseil Régional de Bretagne.